



Date d’Affichage : 2 Mai 2018

Retrait : 3 Juin 2018

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Sous la Présidence de Jean-Michel CATELINOIS, Maire

Présents : MM. Mmes CATELINOIS – BESSIERE - LOVERINI – BETRANCOURT - RIVIERE – SEGUIN – SELLAL - BRUN - BELEZY
- BERNARD – FAYOLLE - AUBERT – DEPIERRE – MOUREY - VERPLANCKEN – SZYMANSKY - DE DIANOUS - DURIAUD - GHIBAN

Absents : MM. Mmes LENOIR – CRAPIS - BENOIT – BONNOT

Absents ayant donné procuration : M. ROLLET donne procuration à Mme BESSIERE – M. MONNIER donne procuration à Mme SEGUIN - M. ENTAT donne procuration à Mme BRUN – Mme ABASSI donne procuration à M. LOVERINI - Mme BAHKTAR donne procuration à M. CATELINOIS –Mme MONTAGNE/DALLARD donne procuration à Mme DE DIANOUS

La séance est ouverte à 20 H 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Elus.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur RIVIERE Alain comme secrétaire de séance.

VOTE :

Le conseil municipal accepte à l’unanimité que Monsieur RIVIERE Alain soit la secrétaire de séance pour le conseil municipal du 26 Avril 2018.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCES VERBAUX EN DATE DU 20 MARS ET 29 MARS 2018

FINANCES

- 1 - EPA MAISON DE L’ENFANCE – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2018
- 2 - CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT SEPA EDF

ADMINISTRATION GENERALE

- 3 - APPROBATION DU PERIMETRE ET PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE CHARGE D’ELABORER LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DE RHONE PROVENCE BARONNIES

RESSOURCES HUMAINES

- 4 -FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D’HYGIENE ET SECURITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- 5 - INDEMNITE FORFAITAIRE DE DEPLACEMENT – MODIFICATION
- 6 - DELEGATION AU CENTRE DE GESTION POUR LE CONTRAT D’ASSURANCE STATUTAIRE

CULTURE – ANIMATIONS

- 7 - AVENANT N° 1 -CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT MJC A MOSAIC

- 8 - MODIFICATION TARIF SALLES COMMUNALES
- 9 - CREATION TARIFS TEE SHIRT TOUR DE FRANCE

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- 10 - DENOMINATION DE VOIES

INFORMATIONS

RECENSEMENT DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS

COMITES ET COMMISSIONS

- 17/04/2018 - Commission Culture et Animations
- 18/04/2018 - Commission Jumelage
- 19/04/2018 – Comité Technique
- 19/04/2018 – Commission du Personnel Territorial
- 19/04/2018 – Commission Finances
- 25/04/2018 – Commission Urbanisme

Le procès verbal en date du 20 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal en date du 29 Mars 2018 est approuvé à la majorité

Abstention : Mmes DE DIANOUS

FINANCES

1. EPA MAISON DE L'ENFANCE – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2018

Rapporteur : Georgia BRUN

Il convient de fixer pour l'exercice 2018, la subvention définitive, hors Contrat Enfance Jeunesse , versée à l'EPA Maison de l'Enfance par la commune. Le budget de l'EPA Maison de l'Enfance fixe le montant de cette subvention à 521 523 € pour l'exercice 2018 et un versement de 260 761.50 € a déjà été effectué,

Madame Georgia BRUN, adjointe, propose de verser le solde de la subvention 2018 d'un montant de 260 761,50 Euros.

La Commission Finances réunie le 19 Avril 2018 a émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- ▶ **FIXE** pour 2018 la subvention définitive de l'EPA Maison de l'Enfance pour un montant de 521 523 €,
- ▶ **AUTORISE** le versement du solde de la subvention pour un montant de 260 761,50 €, inscrit à l'article 65737 du budget communal 2018,
- ▶ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal 2018, au chapitre et article intéressé.

2. CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT SEPA EDF

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par EDF afin de mettre en place le prélèvement SEPA pour le règlement des factures. Pour rappel, **SEPA** signifie Single Euro Payments Area et désigne l'espace unique de paiements en euro.

Il convient donc pour cela de signer une convention tripartite Commune / EDF/ Trésorerie. Cette dernière fixe les modalités de règlement des dépenses d'électricité EDF par prélèvement SEPA sur le compte Banque de France de la Commune.

La Commission Finances réunie le 19 Avril 2018 a émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

► **APPROUVE** la convention tripartite de prélèvement jointe en annexe de la présente délibération.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

3. APPROBATION DU PERIMETRE ET PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE CHARGE D'ELABORER LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DE RHONE PROVENCE BARONNIES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Drôme Sud Provence en date du 21 Février 2017 a approuvé le périmètre et le projet de statuts du Syndicat Mixte chargé d'élaborer le SCOT Rhône Provence Baronnie,

Une nouvelle phase de concertation a eu lieu aboutissant à la modification des statuts qui porte essentiellement sur l'augmentation du nombre de délégués au conseil syndical et sur la réduction des missions du syndicat, à l'élaboration, le suivi et la révision du SCOT.

En date du 1^{er} Mars 2018 la CCDSP a notifié à la commune la délibération « SCOT ». Aussi et en application des dispositions de l'article L 5214-27 du CGCT l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les 3 mois suivant la notification de la CCDSP.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

► **APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes Drôme Sud Provence au syndicat mixte chargé d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale de Rhône Provence Baronnie,

► **APPROUVE** le périmètre du syndicat mixte du SCOT « Provence Rhône Baronnie »

► **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte du SCOT « Provence Rhône Baronnie »

4 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE ET SECURITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rapporteur : Jacqueline BESSIERE

Madame Jacqueline BESSIERE informe l'assemblée les termes de la circulaire INTB 1807515 C du 26 Mars 2018 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes pour la composition des listes de candidats aux élections professionnelles des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale.

Aussi, une consultation des organisations syndicales est intervenue le 11 Avril 2018, soit plus de six mois avant la date du scrutin et il en résulte que l'effectif apprécié au 1^{er} Janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 214 agents auquel s'ajoutent 14 agents du CCAS dans d'un Comité Technique commun, soit 228 agents : 144 femmes et 84 hommes.

Le Comité Technique et la Commission du Personnel Territorial réunis le 19 Avril 2018 ont émis un avis favorable et unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

► **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à **5** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Au regard des effectifs comptabilisés au 1^{er} Janvier 2018 et afin de respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats, les listes présentées devront comprendre **6,3 femmes et 3,6 hommes – chiffres arrondis aux entiers supérieurs ou inférieurs**, au choix des syndicats.

► **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel, pour le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),

5 – INDEMNITE FORFAITAIRE DE DEPLACEMENT - MODIFICATION

Rapporteur : Jacqueline BESSIERE

Madame BESSIERE Jacqueline rappelle à l'assemblée que par délibération du 23 juin 2016, celle-ci autorisait le versement de l'indemnité forfaitaire de déplacement aux agents de la collectivité occupant les fonctions suivantes :

- * La Directrice du Pôle Voirie,
- * La Directrice du Pôle Vie de la cité,
- * Le Responsable d'Etablissement du Centre de Loisirs SAINT PAUL 2003 et son adjoint,
- * Le Responsable du Service Logistique,
- * Le Responsable du Service Informatique,
- * Le Responsable du Service Scolaire,
- * Le Responsable de l'encadrement technique des personnels intervenant dans les écoles,
- * Le Responsable Propreté/Développement durable,
- * Le Responsable Accueil-Maintenance-Propreté des équipements sportifs,
- * Le gestionnaire des salles municipales,
- * La diététicienne,
- * Les agents du Service Propreté des équipements sportifs autorisés à se servir de leur véhicule personnel pour les besoins du service,
- * Les agents municipaux intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires et utilisant leur véhicule personnel,
- * Le contrôleur de gestion.

Suite à une analyse des déplacements des agents et à des mouvements de personnels, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'accorder également l'indemnité forfaitaire de déplacement aux agents occupant les fonctions suivantes :
 - * La Directrice du Pôle Stratégie Financière – Qualité – Projets transversaux
 - * Les chargées de missions du Pôle Stratégie Financière – Qualité – Projets transversaux appelées à se servir de leur véhicule personnel pour les besoins du service,
 - * La Coordinatrice des animations au sein du Service Affaires Scolaires,
 - * La Responsable du Service Urbanisme.
- de modifier les libellés des postes pour :
 - * Contrôleur de gestion modifié en Chargée de mission au sein du Pôle Stratégie Financière – Qualité – Projets transversaux,
 - * Directrice du Pôle Voirie en Directrice du Pôle Technique.
- de supprimer l'indemnité forfaitaire de déplacement à l'agent occupant la fonction suivante :
 - * Le Responsable de l'encadrement technique des personnels intervenant dans les écoles.

Il est rappelé que l'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service requiert une autorisation du chef de service et la souscription personnelle d'une assurance adéquate.

Les agents doivent avoir des missions itinérantes sur le territoire de la commune et donc cumuler plusieurs lieux de travail.

Le Comité Technique et la Commission du Personnel Territorial réunis le 19 Avril 2018 ont émis un avis favorable et unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

► **AUTORISE** le versement de l'indemnité forfaitaire de déplacement aux agents occupants les fonctions de Directrice du Pôle Stratégie Financière – Qualité – Projets transversaux, chargées de missions du Pôle Stratégie Financière – Qualité – Projets transversaux appelées à se servir de leur véhicule personnel pour les besoins du service, Coordinatrice des animations au sein du Service Affaires Scolaires, Responsable du Service Urbanisme.

► **MODIFIE** les libellés des postes pour :

- * Contrôleur de gestion modifié en Chargée de mission au sein du Pôle Stratégie Financière – Qualité – Projets transversaux,
- * Directrice du Pôle Voirie en Directrice du Pôle Technique.

► **SUPPRIME** l'indemnité forfaitaire de déplacement à l'agent occupant la fonction suivante :

- * Le Responsable de l'encadrement technique des personnels intervenant dans les écoles.

► **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget, les crédits correspondants.

6 – DELEGATION AU CENTRE DE GESTION POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Rapporteur : Jacqueline BESSIERE

Madame Jacqueline BESSIERE, Adjoint expose :

Dans le cadre de son partenariat avec le Centre de Gestion de la Drôme, la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux adhère au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires conclu par le Centre de Gestion avec GRAS SAVOYE.

Considérant que ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Considérant l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant l'opportunité pour la commune de confier au Centre de Gestion de la Drôme le soin d'organiser cette procédure de mise en concurrence et que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux charge le Centre de Gestion de la Drôme de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Ces conventions devront a minima couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident de travail / maladie professionnelle, grave maladie, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2019.
- Régime du contrat : capitalisation.

A l'issue de la consultation portée par le Centre de Gestion de la Drôme, et au regard des conditions proposées, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe.

Le Comité Technique et la Commission du Personnel Territorial réunis le 19 Avril 2018 ont émis un avis favorable et unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

► **AUTORISE** le lancement d'une consultation par le Centre de Gestion de la Drôme en vue de conclure un contrat groupe d'assurance des risques statutaires

7 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT MJC A MOSAIC

Rapporteur : Rita BETRANCOURT

Madame Rita BETRANCOURT rappelle que par délibération du 11 Février 2016 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du bâtiment MJC à l'association MOSAIC,

Considérant que la Commune assurera la gestion de la salle de spectacle située au rez de chaussée de la Maison de la Musique à compter du 23 Avril 2018,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du bâtiment MJC à MOSAIC.

La Commission « Culture/Animations » réunie le 17 Avril 2018 a émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

► **ADOpte** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du bâtiment MJC à MOSAIC annexé à la présente délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

8 – MODIFICATION DU TARIF DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Rita BETRANCOURT

L'assemblée est informée qu'une rénovation des salles POMMIER et GIRARD va intervenir et que la gestion de la salle de spectacle située à l'Espace Coluche sera assurée par la Commune de St Paul Trois Châteaux entraînant des incidences sur les tarifs proposés sur la mise à disposition de matériels, etc...

Madame Rita BETRANCOURT, adjointe à la culture, propose à l'assemblée délibérante l'actualisation des tarifs de location des salles communales tels que précisés en annexe.

Les commissions « Culture/Animations » et « Finances » réunies respectivement les 17 et 19 Avril 2018 ont émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

► **ADOpte** la modification des tarifs des salles communales précisés en annexe à la délibération.

► **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 26 Avril 2018.

9 – CREATION TARIFS TEE SHIRT TOUR DE FRANCE

Rapporteur : Alain RIVIERE

La ville de St Paul Trois châteaux a été sélectionnée pour être « ville départ » de la 14^{ème} étape du Tour de France le 21 juillet prochain.

Cet évènement est un atout pour la commune en termes d'image, d'attractivité et d'animation mais aussi un grand moment de partage et de convivialité.

Aussi, Monsieur Alain RIVIERE, Adjoint au Maire propose à l'assemblée la création de nouveaux tarifs dans la régie de recettes des spectacles pour autoriser la vente de tee shirts personnalisés « Tour de France » au prix de 5 euros le tee shirt.

L'A.S.O., organisateur de l'évènement, a donné son accord de principe.

Les commissions « Culture/Animations » et « Finances » réunies respectivement les 17 et 19 Avril 2018 ont émis un avis favorable et unanime.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

► **AUTORISE** la création de nouveaux tarifs dans la régie de recettes des spectacles pour la vente de tee shirts personnalisés « Tour de France » au prix de 5 euros le tee shirt.

► **DIT** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Mai 2018.

10 – DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Tahar SELLAL

Monsieur T. SELLAL, Adjoint aux travaux, propose les dénominations suivantes :

- la voirie qui dessert le lotissement le Petit Bois – La chânaie est ainsi nommée : « Rue le Petit Bois » ;
- la voirie qui dessert le lotissement les Hauts de Fabrias est ainsi nommée : « Impasse les Hauts de Fabrias » ;
- la voirie qui dessert le lotissement Plein Soleil est ainsi nommée : « Allée Plein Soleil » ;

Une réunion de concertation a eu lieu le 15 Mars en présence des présidents d'associations et des riverains.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

► **APPROUVE** les dénominations suivantes :

* la voirie qui dessert le lotissement le Petit Bois – La chânaie est ainsi nommée : « Rue le Petit Bois » ;

* la voirie qui dessert le lotissement les Hauts de Fabrias est ainsi nommée : « Impasse les Hauts de Fabrias » ;

* la voirie qui dessert le lotissement Plein Soleil est ainsi nommée : « Allée Plein Soleil » ;

INFORMATIONS

NUMERO	OBJET	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE L'ACTE
DC2018-041	CONTRAT DANS LE CADRE DU SPECTACLE DU CID	SAS ATELIER THEATRE ACTUEL	14 031,50 € TTC	02/03/2018
DC2018-046	AVENANT N° 1 - Mise à disposition d'un bâtiment communal	COMPAGNIE IMPODROME	Gratuit	09/03/2018
DC2018-047	AVENANT N° 1 - Mise à disposition d'un bâtiment communal	LES IMPROBIOTICS	Gratuit	09/03/2018
DC2018-048	AVENANT N° 1 - Mise à disposition d'un bâtiment communal	LES HAUTS PARLEURS	Gratuit	09/03/2018
DC2018-049	AVENANT N° 1 - Mise à disposition d'un bâtiment communal	LA PIERRE BLANCHE	Gratuit	09/03/2018
DC2018-056	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	STE CIVILE DE MOYENS INFIRMERIE ST PAUL	Loyer mensuel 545,00 € TTC	12/03/2018

DC2018-057	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	M. DENIS MARTIN	Loyer mensuel 682,50 € TTC	12/03/2018
DC2018-058	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	M. MICHEL DUMAS	Loyer mensuel 682,50 € TTC	12/03/2018
DC2018-059	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	M. NICOLAS ANDRE	Loyer mensuel 936,00 € TTC	12/03/2018
DC2018-060	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	Mme VALERIE LAFONT	Loyer mensuel 312,00 € TTC	12/03/2018
DC2018-061	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	Mme MAGALI DEBERGH	Loyer mensuel 936,00 € TTC	
DC2018-062	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	Mme LAURIE MONTAGNAT	Loyer mensuel 247,50 € TTC	12/03/2018
DC2018-063	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	Mme AXELLE BADEA	Loyer mensuel 136,50 € TTC	12/03/2018
DC2018-064	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	M. JEAN-LUC BREL	Loyer mensuel 1712,00 € TTC	12/03/2018
DC2018-065	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	Mme DELPHINE LAFONT	Loyer mensuel 240,50 € TTC	12/03/2018
DC2018-066	SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL A LA MAISON DE SANTE	Mme CHRISTINE FAREL	Loyer mensuel 240,50 € TTC	12/03/2018
DC2018-069	ATTRIBUTION DU MARCHE "ELABORATION DU PROJET DE VILLE SAINT PAUL 2030 PAR LA MISE EN ŒUVRE DE CONCERTATIONS ET DE REDACTIONS	RESONANCE PUBLIQUE	23 986,80 € TTC	14/03/2018
DC2018-073	ATTRIBUTION DU MARCHE "MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE, DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) ET ETUDES GEOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU LOCAL DESTINE A ACCUEILLIR UN BUREAU DE POSTE - LOT N° 2 : MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS	ACEBTP INGENEERY	2 384,40 € TTC	19/03/2018
DC2018-074	MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE, DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (SPS), D'ORDONNANCEMENT, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION (OPC) ET ETUDES GEOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE LAVILLE DE SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - LOT N° 1 : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET LOT N° 4 : ETUDES GEOTECHNIQUES	QUALICONSULT SECURITE	27 027,00 € TTC	21/03/2018
DC2018-076	AVENANT N° 1 AU MARCHE "AMENAGEMENT DE LA RD 133 - ROUTE DE CLANSAYES - LOT N°1 : TERRASSEMENT - TRAVAUX ROUTIERS - BORDURES	EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE	24 096,00 € TTC	26/03/2018
DC2018-077	ATTRIBUTION DU MARCHE "CREATION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE A.E.P. ZAC DES PATIS3	SAS FAURIE	400 605,00 € TTC	03/04/2018
DC2018-078	CONTRAT DANS LE CADRE D'UN SPECTACLE "LES STENTORS"	SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTIONS	18 779,00 € TTC	04/04/2018
DC2018-079	CONTRAT DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DU REPAS DES AINES	LEZ'ARTS COLLECTIF	500,00 €	05/04/2018
DC2018-080	CONTRAT DANS LE CADRE DU SPECTACLE "CAROLINE VIGNEAUX"	J. PIERRE BIGARD PRODUCTIONS	6 857,50 € TTC	05/04/2018
DC2018-081	ATTRIBUTION DU MARCHE "DEMOLITION DE DEUX LOCAUX ASSOCIATIFS PARKING CHAUSY - LOT N°1 : DESAMIANTAGE - LOT N° 2 : DEMOLITION	LOT 1 : TBC DESAMIANTAGE - LOT 2 : SARL DES LITTES	LOT 1 : 18 435,60 € TTC - LOT 2 : 8 995,00 € TTC	06/04/2018

DC2018-082	MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DANS LE BATIEMENT DE L'IMPRIMERIE	ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DU TRICASTIN	Mise à disposition gratuit	10/04/2018
DC2018-083	Attribution du marché - Formations initiales et recyclages en habilitations électriques et C.A.C.E.S. - Lot n°2 : Formations de certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (C.A.C.E.S.)"	ATSI RHONE ALPES	Bons à commande maximum : 18 000,00 € TTC	11/04/2018
DC2018-084	Attribution du marché - Formations initiales et recyclages en habilitations électriques et C.A.C.E.S. - Lot n°1 : Formations habilitations électriques	SOFIS	Bons à commande maximum : 8 400 € TTC	11/04/2018

INFORMATIONS
